L'ESSENTIEL À RETENIR



Vie de la marque

La vie de votre marque ne s'arrête pas avec son enregistrement.

Elle se poursuit après, au travers de nombreux évènements comme :

- une cession
- une licence

Pour profiter pleinement des **effets juridiques générés** par ces évènements, inscrivez-les sur le **Registre national des marques** auprès de l'INPI.

Mais il peut aussi s'agir, tout simplement, d'inscrire le changement d'adresse du propriétaire. Cela facilitera la prise de contact par d'éventuels futurs acquéreurs ou partenaires!



Un des évènements importants d'une marque est son **renouvellement**. Elle peut être renouvelée indéfiniment, par périodes de **10 ans**, à condition d'en avoir besoin et de se manifester auprès de l'Inpi.

